



ISERE  
38360 NOYAREY

## Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 décembre 2021

DELIBERATION N° 2021/051



L'an deux mille vingt et un, le 20 décembre, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 15 décembre 2021, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :**

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Jacques HAIRABEDIAN, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sandrine CURTET, Sophie CUTAJAR, Marie-José GROS COISSY, Bénédicte GUILLAUMIN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers Présents : 18  
Nombre de conseillers votants : 18

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2021**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25/10/2021. Il est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2021/051 : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET GENERAL**

Monsieur Gérard FEY, Rapporteur,

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales rappelle qu'en l'absence de vote de budget primitif, et dans cette attente, le Maire est en droit de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Le Maire possède également le droit de mandater les dépenses de remboursement du capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget primitif.

Enfin, sur autorisation du conseil municipal, il peut être autorisé d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits du budget précédent.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services de la commune, il est proposé :

- D'autoriser le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021 dans l'attente du vote du budget primitif 2022 :

	Budgétisé 2021	Ouverture de crédits à hauteur de 25% sur l'exercice 2022
Chapitre 10 - Dotation fonds divers	27 000,00 €	6 750,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	84 690,40 €	21 172,60 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	301 476,72 €	75 369,18 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	209 820,00 €	52 455,00 €

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DONNE** son accord ;

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021 dans l'attente du vote du budget primitif 2022.

**Décision adoptée à l'unanimité.** (Abstentions : Christian BERTHIER, Bénédicte GUILLAUMIN)

---

Affiché le : 22/12/2021

Reçu en préfecture le : 22/12/2021

Exécutoire le : 22/12/2021

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 22 décembre 2021

**Le Maire**

**Nelly JANIN QUERCIA**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE NOYAREY' and the number '30300'. The signature is a cursive, stylized name that overlaps the stamp.